GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
- 2 NOV. 2000
DEPOT N° 16415

46

ABELIA
Société Anonyme au capital de 2.600.000 euros
Siège social : Tour Anjou, 33 quai de Dion Bouton, 92814 PUTEAUX Cedex
R.C.S. NANTERRE B 410 255 681

Procès Verbal
de la réunion du Conseil d'Administration
du 18 septembre 2000

Le lundi 18 septembre 2000, à 10 h 30, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social de la société ABELIA DECORS à ABBEVILLE, sur convocation de son Président.

Sont présents :

- M. ERBACH
- M. MARTINO

Est régulièrement représenté en vertu d'un mandat spécial donné par lettre qui sera conservée dans les archives de la société :

- M. GUILLEROT par M. MARTINO

Absents excusés :

- M. SCHROER
- M. KNOP

- Mme LE BOZEC , mandataire du cabinet JANNY, MARQUE et associés, Commissaire aux comptes
- Mme LAMBOLEY , représentante désignée par le Comité d'Entreprise

Assistent à la réunion :

- M. GERHARDT
- M. GIROD

Monsieur ERBACH, président du Conseil d'Administration, préside la séance.

Il constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié au moins des administrateurs et que par conséquent, il peut valablement délibérer. Il ouvre la séance.

1. Lecture du procès verbal de la réunion du 10 juillet 2000

Il est donné lecture du procès verbal constatant les délibérations du Conseil lors de sa réunion du 10 juillet 2000.

2. Démission d'un administrateur

Le Président informe le Conseil de la démission de M. GUILLEROT de son mandat d'administrateur.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie M. GUILLEROT pour sa participation aux travaux du Conseil.

3. Cooptation d'un nouvel administrateur

Sur proposition du Président, le Conseil après en avoir délibéré, décide de coopter M. Christian GERHARDT comme administrateur pour la durée restant à courir du mandat de M. Marc GUILLEROT, soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.
M. GERHARDT remercie le conseil de la confiance qu'il lui a témoignée en le nommant à ces fonctions qu'il accepte sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine assemblée générale ordinaire.
Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

4. Nomination d'un nouvel administrateur

Afin de compléter le Conseil, il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire de nommer M. Jacques GIROD comme administrateur pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2005.

5. Préparation de l'assemblée générale ordinaire de ratification

L'assemblée générale devra prendre acte de la démission de M. GUILLEROT de son mandat à l'issue de l'assemblée.

Elle devra ratifier la nomination comme administrateur de M. Christian GERHARDT, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration en remplacement de M. Marc GUILLEROT.

Elle devra se prononcer sur la nomination de M. Jacques GIROD comme nouvel administrateur.

6. Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Le Conseil décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire pour le 3 octobre 2000 à 11 heures, à PUTEAUX, tour Anjou, 33 quai de Dion Bouton, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission d'un administrateur

2. Ratification de la cooptation d'un administrateur

3. Nomination d'un administrateur

7. Pouvoirs pour formalités

Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités de publicité, acquise par la loi et afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 11 heures.

Le Président



Un administrateur



" Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur à titre provisoire "



Certifié conforme à l'original



ABELIA
Société Anonyme au capital de 2.600.000 euros
Siège social : Tour Anjou, 33 quai de Dion Bouton, 92814 PUTEAUX Cedex
R.C.S. NANTERRE B 410 255 681

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 octobre 2000

Le 3 octobre 2000, à 11 heures, les actionnaires de la société ABELIA SA, société anonyme au capital de 2.600.000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à PUTEAUX, Tour Anjou, 33 quai de Dion Bouton au siège social de la société, sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée.

M. ERBACH, Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

La société ABELIA DECORS, représentée par M. GERHARDT, représentant la majorité des voix, est appelé comme scrutateur.

Mme LARMOYER est désignée comme secrétaire.

Après avoir constaté la composition du bureau, M. le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que cinq actionnaires, représentant la majorité des actions composant le capital, sont présents.

Il constate que l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est légalement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires : copie des lettres de convocation, la feuille de présence et le projet des résolutions.

Le Président déclare que l'ensemble des documents ont été tenus à la disposition des actionnaires, ainsi que du comité d'entreprise dans les délais prescrits par la loi. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

1. Démission d'un administrateur
2. Ratification de la cooptation d'un administrateur
3. Nomination d'un administrateur

M. le Président déclare alors la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de M. Marc GUILLEROT de son mandat d'administrateur à l'issue de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination faite à titre provisoire par le conseil d'administration lors de sa réunion du 18 septembre 2000, de M. Christian GERHARDT comme administrateur en remplacement de M. Marc GUILLEROT, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice 2004.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme M. Jacques GIROD comme administrateur pour une période de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2005.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 11 h 20.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président | Le Scrutateur | Le Secrétaire

certifié conforme à l'original